

Position des Ecoles normales supérieures sur la nouvelle filière MPI

Les quatre ENS sont convaincues de l'importance et du rôle stratégique du développement de l'informatique dans l'enseignement supérieur et la recherche ; depuis des années, elles ont fait le choix d'organiser des formations complètes en informatique.

Dès l'annonce de discussions préliminaires visant à la création d'une filière de CPGE qui permet de faire une place plus importante à l'informatique, les ENS ont fait connaître leur intérêt et leur souhait de s'impliquer dans cette construction.

Au vu de cette politique établie de longue date, les ENS ne peuvent que se réjouir très vivement de la création de cette filière de classes préparatoires aux grandes écoles accueillant les élèves motivés par l'informatique et les préparant à suivre des cursus ambitieux dans cette discipline. Elles réaffirment leur volonté de faire une place à part entière aux étudiants issus de cette nouvelle filière MPI tant dans leurs recrutements de normaliens-étudiants qu'au sein de leurs concours « Informatique ».

A cette fin, des évolutions du concours « Informatique » seront mises en place pour la session 2023. Dans le cadre de ces évolutions, l'ENS de Rennes souhaite réorienter son recrutement au concours « Informatique » exclusivement vers des classes MPI. Les autres ENS, pour leur part, souhaitent qu'environ la moitié de l'effectif qu'elles recrutent via le concours « Informatique » soit issue des classes MPI.

Toutes se rejoignent pour encourager très vivement les bacheliers intéressés par l'informatique en tant que discipline scientifique à rejoindre cette nouvelle filière de CPGE.